

Zone de turbulences pour les opérateurs

Après la belle période de croissance du BTP, qui a réalisé des performances exceptionnelles dans les années 2008, le secteur traverse depuis quelques années maintenant une crise, et le bout du tunnel semble encore loin pour les professionnels. Baisse drastique des investissements publics, annulation des crédits, retards de paiement de la part de certaines administrations, plombant ainsi la trésorerie de nombreuses entreprises, forte concurrence des entreprises étrangères... PAR R.A



L'actualité

Le moral n'est pas au beau fixe pour les professionnels du BTP. La crise s'est installée dans ce secteur depuis 2012. Dans sa note de conjoncture du mois de juillet 2014, le Haut Commissariat au Plan (HCP) fait remarquer « une conjoncture peu favorable au premier trimestre 2014 ». En cause notamment, la baisse des commandes publiques de la part de l'Etat, car c'est de là que le secteur tire la majorité de sa croissance. Alors que les tractations sur la Loi de Finances 2015 se poursuivent, les professionnels du BTP réclament donc une certaine visibilité sur le carnet de commandes de l'Etat. « Depuis deux ans, nous recevons des signaux préoccupants parmi lesquels l'annulation des crédits, la baisse du Budget d'Investissement de l'Etat, la recherche de financements alternatifs des

infrastructures, le retard de paiements de la part de certaines administrations etc », dénonce un membre de la Fédération Nationale du BTP (FNBTP). Côté actualité, rien de nouveau dans ce contexte actuel. La FNBTP dit suivre attentivement les décisions qui seront retenues par le Gouvernement en faveur ou en défaveur de la commande adressée au secteur et à l'orientation qui sera donnée à l'environnement global, notamment réglementaire et procédural de l'activité des entreprises BTP, qui travaillent à plus de 75% avec la clientèle publique: Etat, Collectivités Territoriales et Etablissements Publics. Toutefois, les professionnels du BTP se félicitent des orientations du Chef du Gouvernement, qui, par sa note de Cadrage au projet de Loi des Finances 2015, a remis comme pour 2014, l'accent sur l'application effective et généralisée de la Préfé-

LE CHIFFRE

86 %

C'est la part des entreprises du secteur du BTP s'adonnant à la sous-déclaration même en étant une entreprise légale, ou exerçant carrément dans l'informel

rence Nationale, l'accélération des délais de paiements des entreprises travaillant dans les marchés publics et l'accélération des délais de remboursement des crédits de TVA aux entreprises. Pour information, il faut savoir que le BTP est un secteur clé pour l'économie nationale, avec une contribution de 6,6% au PIB. Le secteur compte environ 60.000 entreprises, dont une majorité opère dans le domaine de la construction (58 % environ).

Les problèmes

Les problèmes auxquels doit faire face le secteur sont nombreux. Les professionnels manquent de visibilité. Les dernières estimations du Haut Commissariat au Plan ne poussent guère à l'optimisme même pour le secteur du bâtiment qui aurait dû continuer à croître, porté par les encouragements fiscaux et par l'énorme déficit en logements. Après avoir été l'un des principaux secteurs créateurs d'emplois au Maroc entre 2008 et 2011, avec une création moyenne annuelle de 55000 emplois, le secteur a perdu entre 2012 et 2013 pas moins de 71000. Rien que l'année passée, le secteur a perdu 50.000 emplois. Le moral du secteur est vraiment bas. Selon la banque d'investissement Upline Group, relevant de la Banque centrale populaire, le secteur subit de

plein fouet l'effet d'une conjoncture plutôt morose qui s'est traduite par une montée de la concurrence sur les importations, notamment de l'acier, une forte hausse des prix de la ferraille locale et des retards enregistrés dans le lancement des investissements publics en infrastructure. En 2012 par exemple, le BTP (hors cimenteries) a vu son chiffre d'affaires consolidé se replier de 12,2% à près de 5,9 milliards de DH. En 2013, la situation n'a pas connu de progrès majeur non plus. Selon une enquête réalisée par le HCP au 3ème trimestre 2013, 35% des chefs d'entreprises du secteur prévoient une baisse, contre 23% qui envisageaient une hausse de l'activité des secteurs. Il faut également noter que 84000 des 97 000 entreprises de BTP nationales (soit 86%), recensées dans le cadre de la stratégie nationale du BTP, sont des micro-unités, s'adonnant à de la sous-déclaration même en étant une entreprise légale, ou sont carrément dans l'informel. Une situation qui s'explique par le faible taux d'encadrement, le manque de moyens organisationnels et les difficultés de trésorerie des entreprises. Soulignons aussi que le secteur d'un problème lié aux ressources humaines, car, les 2/3 des employés du secteur du BTP ne disposent d'aucune formation. A la longue liste de problèmes dressée s'ajoutent, de même, la sous-capitalisation d'un grand nombre d'entreprises du secteur et surtout une forte concurrence des entreprises étrangères.

Les opportunités

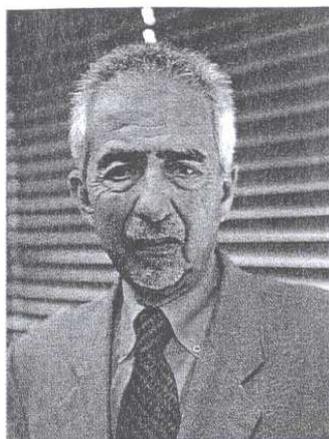
Les grands chantiers lancés par le Maroc (ports Tanger-Med, Tanger-Med II, autoroutes, aéroports, transport urbain dans les grandes villes comme Casablanca et Rabat, ont permis au secteur du BTP de connaître une forte croissance avant de commencer à battre de l'aile. Pour la FNBTP, les opportunités pour les entreprises marocaines sur le plan national sont devenues rares. Et même s'il en existe, malgré la conjoncture, la concurrence avec les entreprises étrangères ne garantit pas grand-chose. «*Toutefois, le marché à l'export, notamment en Afrique, est très prometteur pour les entreprises marocaines*», confie un membre de la fédération. Ainsi, nombre d'entreprises exportent leur savoir-faire sur les marchés subsahariens au Cameroun, en Guinée, au Sénégal etc. ■

TROIS QUESTIONS À BOUCHAIB BENHAMIDA, président de la Fédération Nationale du BTP

Le secteur a enregistré 21000 emplois perdus en 2012 et 50000 en 2013. Cette tendance s'est-elle poursuivie en 2014 ? Qu'en est-il du premier semestre 2014 ?

Il est important de préciser que l'estimation de la conjoncture et l'évaluation des tendances de l'activité économique des secteurs n'est pas une science exacte. Même l'Etat ne connaît qu'après des années le volume de sa propre consommation de fournitures, travaux et services, alors qu'en principe la Commande Publique est encadrée par la Loi et par les procédures. Nos entreprises réalisent des marchés qui, généralement s'étalent sur plusieurs années et doivent se fier à leur perception, pour anticiper au nom des investissements matériels et humains qui, de toutes les manières ne leur garantissent rien face à la concurrence, notamment étrangère et particulièrement le dumping. L'une des caractéristiques des entreprises du BTP est leur grande sensibilité aux annonces politiques. Portées par une décennie historique et par les injonctions gouvernementales, nos entreprises se sont lourdement endettées pour se doter de moyens correspondant à une expansion qui devait être durable pour répondre aux besoins du pays et porter la croissance.

Le nouveau décret sur les marchés publics, entré en vigueur depuis quelques mois, impose l'obligation de réserver 20% des marchés aux entreprises nationales. Alors à votre avis, est-ce que les entreprises locales de BTP ont l'étoffe nécessaire pour absorber le supplément d'activité que vise à leur garantir ce nouveau cadre légal ?



Cette question est provocante! Les entreprises marocaines, en écrasante majorité des TPE et des PME, ont réalisé l'essentiel du parc d'infrastructures, d'équipements publics, d'aménagements hydro-agricoles, d'adduction et de distribution d'eau potable, d'électrification, des ports, aéroports, et barrages...

d'habitat du Maroc. Nos PME réalisent sûrement, et avec l'expertise et la qualité nécessaires, la majorité des marchés publics du Maroc moderne. Douter de leur expertise et de leur étoffe ne doit pas être de mise. On oublie facilement, que la Koutoubia, la Tour Hassan, l'autoroute Casablanca-Rabat, l'essentiel des barrages marocains, des travaux ayant permis la généralisation de l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'assainissement et aux équipements collectifs de base (écoles, centres de santé...) ont été réalisés par des entreprises marocaines.

Quel appel lancez-vous au Chef du gouvernement dans ce contexte de préparation de la Loi de Finances 2015 ?

Nous remercions le Chef du Gouvernement qui a rappelé dans la Note de cadrage au projet de Loi de Finances 2015, ses orientations et recommandations pour l'application effective et généralisée de la Préférence Nationale, l'accélération des délais de paiements et l'accélération des délais de remboursement des crédits de TVA aux entreprises. Nous espérons que le Chef du Gouvernement va prendre des mesures concrètes sur ces différents points à travers des décisions écrites adressées à l'ensemble des ordonnateurs et qu'il mette en place des mécanismes de suivi de leur application. ■